

Demande déposée le 18/01/2024	
Par :	Monsieur AUTFORT Jordane
Demeurant à :	647 rte de la ferreyrie 24260 ST FELIX DE REILLAC ET MORTEMART
Sur un terrain sis à :	LA FERREYRIE 24260 SAINT FELIX REILHAC MORTEMART
Cadastré :	404 AE 256
Nature des Travaux :	construction d'une piscine

N° DP 024 404 24 D0001

Le Maire de la Commune de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART

Vu la déclaration préalable présentée le 18/01/2024 par Monsieur AUTFORT Jordane,
Vu l'objet de la déclaration :

- pour construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé LA FERREYRIE
- pour une surface de bassin créée de 36 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme approuvé en date du 5 mars 2020 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU intercommunal approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 07/12/2023 ;

Vu l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt le 18/1/2024 ;

ARRETE

Article Unique : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

MAIRIE
2044, route d'Eybènes
24260 ST-FELIX-DE-REILHAC ET MORTEMART
Tél. 05 53 03 22 93
Mail : mairie.24404@orange.fr



Fait à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart
Le 06/_02/2024
Le Maire, Jean-François AUTFORT

NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.